



Jean-Michel Blanquer relance l'enseignement du latin et du grec au collège

Jean-Michel Blanquer relance l'enseignement du latin et du grec au collège : Une circulaire qui s'appuie sur un rapport rendu public mercredi, préconise des horaires plus favorables et la création d'une certification complémentaire pour compenser les départs à la retraite. La disparition de fait des options de langues anciennes était l'un des points les plus explosifs de la réforme du collège, conduite par la précédente ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem. Dès juin 2017, son successeur, Jean-Michel Blanquer, a amorcé un retour en arrière, confirmé par la publication, le 24 janvier, d'une circulaire sur les langues anciennes. Celle-ci est nourrie d'un long rapport sur « les humanités au cœur de l'école », rendu public mercredi 31 janvier. L'objectif des deux textes – circulaire et rapport – est clair : rénover l'image des langues anciennes, relancer leur attractivité, les intégrer dans une école « innovante ». Le rapport, rédigé par l'inspecteur général honoraire Pascal Charvet et l'inspecteur d'académie David Bauduin, ne ménage pas la précédente mandature. Car le premier constat est d'abord un chiffre : le nombre des élèves latinistes et hellénistes était en érosion constante depuis plusieurs années, mais un décrochage s'est opéré à partir de 2012 – sous le quinquennat Hollande. La rentrée 2017 a vu une forte remontée à la suite de l'arrêté pris par le nouveau ministre pour encourager de nouveau l'apprentissage du latin et du grec. La réforme du collège, mise en place à la rentrée 2015, aurait joué un rôle majeur. Elle a réduit les horaires dévolus au latin (de deux heures à une en cinquième ; de trois heures à deux en quatrième et troisième). Les options latin et grec ont été remplacées par un « Enseignement pratiques interdisciplinaires de langues et cultures de l'Antiquité » (EPI LCA) assorti « d'enseignement de complément ». La demande est forte et l'offre trop faible. Ces derniers – qui correspondent aux véritables cours de latin et de grec, où l'on apprend la langue – doivent être prélevés dans la « dotation horaire complémentaire », dont la répartition entre toutes les disciplines relève de l'autorité du chef d'établissement. « En somme, il accorde les heures à ceux qui font le plus de bruit, résume Robert Delord, président de l'association de défense des langues anciennes Arrête ton char. Et c'est rarement le prof de latin, puisqu'il est tout seul. » Les collèges publics proposant un enseignement de LCA comptent aujourd'hui 1,1 professeur de lettres classiques en moyenne. Face à cette érosion du nombre d'élèves, le rapport Charvet préconise de nombreux ajustements, dont les professeurs ont déjà eu la primeur dans la circulaire du 24 janvier. Celle-ci demandait aux établissements de mettre fin aux ajustements horaires qui désavantagent les langues anciennes : éviter les horaires dissuasifs, saisir l'Inspection académique avant toute réduction de l'offre en LCA, éviter de faire jouer la concurrence entre les options. La circulaire rappelle également que le rôle des « EPI LCA » est de faire découvrir la langue pour proposer ensuite des cours de latin et de grec stricto sensu. Trop souvent, rappelle Pascal Charvet, les « EPI » consacrés à l'Antiquité, qui peuvent être dispensés par les professeurs d'histoire ou de français, ont fonctionné « en silo », sans lien réel avec les langues latine et grecque, et n'ont donc pas joué leur rôle d'introduction aux langues anciennes. « On ne peut pas continuer à faire des arbitrages qui ne répondent pas à la demande des familles », fait remarquer Pascal Charvet. Car il ne faudrait pas croire que l'érosion des langues anciennes au collège et au lycée tienne à la difficulté des enseignants à recruter. Au contraire, la demande est forte, et l'offre trop faible. Relancer la discipline durablement Pour résoudre ce paradoxe, comme annoncé dans la circulaire du 24 janvier, une certification complémentaire en langues anciennes va être mise en place dès l'année scolaire 2018-2019 pour les enseignants d'autres matières. Elle devrait permettre de résoudre un problème d'effectifs lié aux départs en retraite, non compensés par le recrutement (89 reçus au Capes de lettres classiques en 2017). Robert Delord salue cette disposition, loin de défendre l'idée qu'on chercherait à « remplacer » les professeurs de lettres classiques à plein-temps : « Le seul moyen de répondre à cette situation d'urgence est de créer une certification », de manière à relancer la discipline durablement et susciter ensuite de nouvelles vocations. Enfin, c'est l'image des langues anciennes que le rapport Charvet souhaite dépolvériser, pour démontrer, via une campagne de communication et la mise en place d'un site de ressources numériques, que ces matières peuvent être vivantes et innovantes, bien loin d'une

réputation « d'un autre âge » faite de déclinaisons récitées par cœur.